

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

AVIS est, par les présentes, donné que lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté, conformément à l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le calendrier des séances ordinaires de l'année 2023.

Les séances, sauf dans le cas des fêtes légales, se tiennent les lundis à 20h, à savoir :

- Le 16 janvier
- le 6 février et le 20 février
- le 6 mars et le 20 mars
- le 3 avril et le 17 avril
- le 1er mai et le 15 mai
- le 5 juin et le 19 juin
- le 17 juillet
- le 14 août
- le 5 septembre et le 18 septembre
- le 2 octobre et le 16 octobre
- le 6 novembre et le 20 novembre
- le 4 décembre à 20 h.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 29^E JOUR DE NOVEMBRE 2022

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h00 et de 13h30 à 16h30 le 29e jour du mois de novembre 2021 et en le publiant sur le site internet le même jour.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 29^E JOUR DE NOVEMBRE 2022

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA
Greffière